



Le C.G.O.S

aux côtés des hospitaliers
depuis 1960

Vous et votre famille
Logement
Vacances
Billetterie & Loisirs
Avantages Conso & Services +
Retraite

● ● ● ● cgos.info



Qu'est-ce que le C.G.O.S ?

Association loi 1901, le C.G.O.S est géré paritairement par les représentants des directions des établissements et par ceux des personnels.

2 265 établissements publics de santé, sociaux et médicosociaux versent au C.G.O.S une contribution de 1,5 % de leur masse salariale pour qu'il serve l'action sociale à leurs 981 701 agents de la fonction publique hospitalière.

Le C.G.O.S est organisé en délégations régionales, afin d'être plus proche des personnels et d'adapter ses prestations à leurs attentes.

Une action sociale pour qui ?

POUR TOUS LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Tout agent peut bénéficier du C.G.O.S si son établissement est adhérent au C.G.O.S, y compris les contractuels, emplois aidés et apprentis (selon prestations).

POUR LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE

Conjoint, concubin ou pacsé.

Enfants jusqu'à 20 ans et jusqu'à 25 ans pour les prestations Études-éducation-formation, ou sans limite d'âge s'il est handicapé à partir de 80 %.

POUR LES RETRAITÉS des établissements adhérent au C.G.O.S (sous certaines conditions).

LES PERSONNELS MEDICAUX ont accès, depuis le 1^{er} juillet 2021, aux offres Vacances, Billetterie, Loisirs, Avantages conso et Services+, aux conditions tarifaires négociées auprès des partenaires.

Vous et votre famille



Célibataire, en couple, séparé... le C.G.O.S vous accompagne dans tous les moments de votre vie :

- naissance ou adoption d'un enfant
- Cesu garde d'enfants
- centre de loisirs et d'accueil périscolaire
- scolarité de vos enfants, du primaire aux études supérieures
- Noël de vos enfants*
- difficultés financières
- maladie, handicap
- accompagnement d'un proche malade
- décès
- renseignements juridiques

Logement

En cas de difficultés, le C.G.O.S peut vous apporter un soutien financier pour votre logement sous forme d'aides remboursables :

- pour la location, le déménagement, les travaux ou les frais d'accès à la propriété
- pour des dépenses ponctuelles

Vacances



Pour faciliter les départs en vacances, le C.G.O.S participe à vos dépenses :

- offre sociale de vacances pour adultes et enfants : séjours à Prix mini, offres à Prix réduit, Coups de cœur de votre région*, réductions Libre évasion...
- prestations pour vos vacances, seul ou en famille*, et pour celles de vos enfants
- Chèques-vacances

Avantages Conso et Services +



Des achats en prévision ? Faites des économies grâce aux avantages négociés par le C.G.O.S !

- Avantages conso : cartes et chèques réductions sur de grandes enseignes, coffrets cadeaux, presse magazine...
- Services + : soutien scolaire, achats de voitures neuves et d'occasion, location de véhicules, assurances auto et habitation...

Billetterie et Loisirs



Envie de divertissement, de détente, de découverte ? Le C.G.O.S vous permet d'accéder à une offre culturelle et de loisirs conséquente.

- billetterie : parcs de loisirs, visites, spectacles et cinéma...
- loisirs : offres bien-être, sorties, sport détente, gastronomie, forfaits et locations de ski...
- Chèques Culture
- activités culturelles et de loisirs de votre région*
- soutien à la pratique sportive, culturelle ou de loisirs*

Retraite



Votre retraite, pensez-y dès maintenant !

- Complémentaire Retraite des Hospitaliers, pour bien préparer votre retraite
- prestation pour votre départ à la retraite
- prestation annuelle si vous avez des revenus modestes à la retraite*

Retrouvez-nous sur cgos.info



www.cgos.info

*selon votre région